



Lettre Mensuelle
octobre 2023

□ **APCA**

Le 18 septembre, Jean Louis Poulet Président a participé à la réunion organisée par la sous-préfecture de Dieppe et la DREAL pour identifier les zones d'implantation des nouveaux parc éoliens. Il a rappelé la position de l'APCA.

*« La région de la côte d'Albâtre a largement dépassé le niveau de saturation en matière de parcs éoliens comme le soulignait déjà en 2011 le schéma régional éolien cosigné par l'Etat et la Région. La population est de plus en plus exaspérée, alors qu'elle a conscience de participer largement à la production d'énergie grâce aux centrales nucléaires de Paluel et Penly. Accepter de définir des zones d'accélération, c'est implicitement accepter de nouveaux projet : **halte au mitage de notre territoire, halte à la destruction de notre patrimoine.** »*

La très grande majorité des maires présents à cette réunion a fait part de leur opposition au développement des parc éoliens. La démarche de la DREAL continue, d'autres réunions sont programmées.

- **Parc de Drosay -Sasseville** : Le promoteur du parc a formé un recours gracieux le 02/10/2023 contre l'AP du préfet du 31/07/2023 qui lui a été notifié le 04/08 suivant. Ce recours gracieux, conformément aux règles contentieuses applicables, a eu pour effet de proroger le délai de recours contentieux de deux mois. Une réponse au promoteur est actuellement en préparation par la Préfecture. D'après la préfecture, il apparaît inéluctable qu'un recours contentieux soit déposé à termes devant la CAA de Douai. Le bureau de l'APCA a décidé de se joindre à la cause et de déposer un mémoire

□ **Projet Gerponville Bertreville Theuville** :

Comme annoncé, l'APCA a diffusé d'un flyer sur les communes concernées pour alerter la population. Les riverains ont été très sensibles à cette information qui a suscité de nombreuses adhésions à l'APCA

□ **Projet Fultot**

Un boitage est programmé durant les vacances de la Toussaint pour mieux informer les riverains et les sensibiliser aux risques du développement du projet de parc. Si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à vous faire connaître.

- **Parc de Saint-Pierre-le-Viger et La Gaillarde** : Sans surprise, le rapporteur public de la Cour d'appel administrative de Douai a confirmé que les 2 points étaient bien régularisés par le promoteur. Nous sommes dans l'attente de l'arrêt de la cour. Nous aurons 2 mois pour faire appel de la décision... c'est-à-dire partir en cassation (Conseil d'Etat). Les parcelles concernées par le renouvellement des éoliennes ont été repérées par des piquets fluos.

N'hésitez pas à demander votre panneau et le poser près de chez vous, il est gratuit !!!

